



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 039-213901507-20251218-202512028-DE



DCM N° 2025-12/028

Séance du 18 décembre 2025

Le conseil municipal dûment convoqué le 18 décembre 2025 à 18 heures, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 12/12/2025

La liste des délibérations affichée et publiée le

Nombre de conseillers en exercice : 13

19/12/2025

**PRESENTS :** THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DIAS Edouard, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, LAVRUT Arnaud, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie (11 présents)  
**ABSENT(S) Excusé (s) :** DEMONT-PRENAT Sylvie, LACROIX Marie-Paule

**POUVOIRS** en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme LACROIX Marie-Paule	à	Mme THEVENIN Hélène

**Secrétaire de séance :** Madame MAUPOIL Florence désignée conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

**OBJET :** *Dérogation au repos dominical sur l'année 2026 pour les commerces de détail*

**Savoir :** Avant 2016, le conseil municipal par délibération fixait les dates d'ouverture les dimanches, des commerces situés sur son territoire, sans pour autant excéder un nombre de cinq dates. Ces dates étaient par la suite arrêtées par Monsieur le Maire.

Depuis la loi n°2015-990 du 06/08/2015 dite « Loi Macron » et son décret d'application n°2015-1173 du 23/09/2015 instaurant une réforme du travail dominical, les autorités peuvent fixer jusqu'à 12 dimanches.

Cependant, si le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du conseil municipal nécessite l'avis conforme du Conseil Communautaire.

Après consultation de l'office du commerce, le Conseil Communautaire de la CAGD réuni le 14 novembre 2024, propose aux maires du territoire du GRAND DOLE à déroger à 8 reprises à l'obligation de repos dominical pour les commerces de détail sur l'année 2025 :

- 11 janvier 2026 : premier dimanche des soldes d'hiver
- 24 mai 2026 : Cirque et fanfares
- 27 septembre 2026 : WE gourmand du Chat Perché
- 29 novembre 2026 : fêtes de fin d'année
- 06-13-20-27 décembre 2026 : fêtes de fin d'année.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** de déroger à 8 reprises à l'obligation de repos dominical pour les commerces de détail situés à Choisey durant l'année 2026 conformément aux dates précitées

**PRECISE** que cette décision fera l'objet d'un arrêté municipal.

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.**

Fait à Choisey, le 19 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
THEVENIN Hélène

